

CPNT

Le Mouvement de la Ruralité



Chasse - Pêche - Nature - Traditions

EUROPE

PROGRAMME

***« pour l'Europe que nous voulons :
une Europe démocratique,
une Europe des peuples,
une Europe des territoires ! »***

L'EUROPE QUE VEUT CPNT : UNE EUROPE DEMOCRATIQUE ET UTILE !

CPNT VIGIE DE LA DÉMOCRATIE EN EUROPE

Fidèle à ses engagements, **CPNT** défend sans parti pris idéologique une Europe au service des peuples et des Etats, donc une Europe de coopérations et non de politiques intégrées, qui ne sacrifie plus la démocratie à de prétendues exigences d'efficacité synonymes de « fuite en avant ».

Acteur de 1999 à 2004 au sein d'un groupe indépendant au Parlement européen regroupant outre les élus CPNT des élus de gauche comme de droite mais unis sur leur vision de l'Europe, CPNT peut confirmer que la construction communautaire actuelle est incompatible avec le respect des démocraties et des différences. L'Europe supranationale et centralisée est devenue une fin en soi, l'uniformité est la religion des technocrates, l'action en commun est l'alibi du renoncement.

L'Europe devient un Etat au-dessus des Etats, libre de définir ses propres priorités politiques et budgétaires, y compris en allant contre les intérêts vitaux mêmes de ses Etats membres. Ce système se met de plus en plus en place alors que trop de règles lointaines et tatillonnes pèsent déjà sur la vie quotidienne des citoyens et empêchent la gestion des territoires conformément aux aspirations locales et aux intérêts nationaux.

Il faut d'urgence remédier aux dysfonctionnements d'une part, et à l'échec salubre du référendum sur la Constitution européenne de 2005 d'autre part, qui imposent de reconsidérer le rôle et le fonctionnement de l'Union européenne dans son ensemble et la place que doivent y occuper les peuples et les Etats.

ESPOIRS ET CONTRAINTES POUR LA DEFENSE DE LA DEMOCRATIE ET DES DIFFERENCES : COMMENT RENDRE DEMAIN L'EUROPE ENFIN DEMOCRATIQUE ?

Cet axe de réflexion et de revendication est transversal car il touche plus ou moins directement à de nombreux autres thèmes, comme le montre cette énumération non exhaustive :

- la chasse (avec les contentieux sur les directives "Oiseaux" et « Habitats »),
- l'agriculture (avec la PAC et les actuelles propositions de réforme influencées par l'OMC),
- l'environnement (avec Natura 2000 et l'inflation des réglementations environnementales),
- l'artisanat, le commerce et les traditions, (avec les réglementations des marchés),
- l'exception et la diversité culturelle (de la politique de concurrence jusqu'aux négociations OMC),
- le service public en général et dans ses différentes déclinaisons (face au vent ultralibéral qui souffle à Bruxelles),
- la décentralisation, (l'organisation et l'articulation des pouvoirs politiques et budgétaires par exemple avec les actions structurelles),
- la fiscalité (avec la TVA sur la restauration, les risques de dumping et les ressources allouées au budget européen),
- etc.

L'Europe, on le voit et on le sait bien, touche à tout, y compris à ce qui ne relève pas de sa compétence. L'essentiel du droit et du débat politique français est directement influencé par Bruxelles.

Ainsi, 75% des lois votées à l'Assemblée nationale tirent leur origine de directives européennes qu'elles appliquent le plus souvent aveuglément ! De même, bien souvent, les parlementaires sont recadrés par la Commission européenne qui s'attribue le rôle de censeur de nos politiques nationales.

Les faits sont là : notre quotidien est géré et encadré par les technocrates de Bruxelles !

L'action européenne de CPNT est triple et montre la très grande continuité et le renforcement des positions exprimées avec le programme de Frédéric NIHOUS à la présidentielle de 2007 et l'action menée précédemment par les élus CPNT au Parlement Européen de 1999 à 2005 :

- Faire reconnaître la volonté du peuple exprimé lors du référendum de 2005 en refusant l'application du traité de Lisbonne concocté par quelques uns dans le dos du peuple.
- Lutter contre la confiscation du pouvoir européen par des technocrates bruxellois et des juges qui bafouent la politique et la démocratie.
- Assurer le travail politique quotidien pour lutter contre les dégâts causés par les réglementations européennes (exemple : les textes libéralisant les services publics, les directives Oiseaux et Habitats, etc.).
- Empêcher ou retarder l'apparition d'autres textes inspirés par l'idéologie environnementaliste ou ultralibérale pour éviter qu'ils puissent continuer à s'imposer en France sans l'accord des citoyens.

Les propositions positives de CPNT pour l'Europe, la France et la ruralité sont aujourd'hui malmenées « par le haut et par le bas ». Pendant que les technocrates européens imposent, la cohésion s'effrite, les territoires se fragilisent et la capacité de contrôle des citoyens est réduite à néant.

La question actuelle de l'Europe s'aborde en termes d'espairs et de contraintes :

- **Espairs** car CPNT reste clairement favorable à la coopération européenne (et non à l'intégration ou au fédéralisme).
- **Contraintes** car CPNT s'oppose fortement et résolument aux mécanismes actuels de l'Union européenne qui en font un système non démocratique.

Il ne serait cependant pas suffisant de considérer que le plus grand espoir est de subir moins de contraintes !

CPNT réclame une coopération européenne permettant une EUROPE des DIFFERENCES et des DEMOCRATIES (des démocraties ne se font pas la guerre et cette paix est certainement la plus grande vertu de L'Europe à laquelle nous sommes attachés, même si ce constat ne peut servir de seule base pour l'évolution future de l'Europe).

En revanche, CPNT ne peut que confirmer le constat selon lequel la démocratie est aujourd'hui fragilisée par les mécanismes européens de décision.

Il faut donc s'inscrire dans une démarche de remise en cause profonde d'une construction à la dérive, d'une fuite en avant par un perpétuel élargissement de l'Union qui ne peut servir de simple stratégie ou autojustification.

Il reste donc à essayer de répondre à certaines questions essentielles :

- **Quelle place pour le peuple dans la construction institutionnelle européenne ?**
- **Quelle place pour les Etats et quelle répartition des compétences pour empêcher de nouvelles dérives et agir efficacement lorsque cela sera jugé nécessaire ?**
- **Quel rôle pour les parlements nationaux, pour sortir de ce simple rôle de chambre d'enregistrement et pouvoir enfin contrôler l'action européenne et faire la loi ?**
- **Quel rôle pour les élus au Parlement européen face à la Commission, pour rapprocher l'Europe des peuples et des citoyens la composant ?**

Le projet de Constitution, rejeté en 2005 par les Français, ne répondait valablement à aucune de ces questions. C'est une grande déception comme l'est la méthode retenue pour contourner cette volonté du peuple en faisant adopter le Traité de Lisbonne par la voie du Congrès en janvier 2008 ; acte si peu démocratique et si irrespectueux du peuple s'il en est.

Le peuple l'avait opportunément rejeté ; il a été bafoué dans ses droits les plus élémentaires. Ce serait une erreur de vouloir continuer à faire comme si de rien n'était : l'Europe doit changer et les prochaines élections européennes de 2009 doivent donc servir de nouveau référendum contre le Traité de Lisbonne, référendum dont le peuple a été spolié !

Ainsi, à titre d'exemple : la mesure prévoyant de permettre un contrôle de la subsidiarité par les parlements nationaux est un leurre. Comment prétendre qu' 1/3 des parlements nationaux (c'est à dire un minimum de 8 dans une Europe à 27 alors que chacun est détenteur d'une incontestable légitimité) pourra se voir refuser toute influence ? Ceci alors que la Commission reste libre de modifier, retirer ou maintenir sa proposition. En ultime recours, c'est la Cour de Justice qui sera appelée à trancher définitivement : le pouvoir et la décision politiques sont donc abandonnés aux juges, fonctionnaires européens !

Cela va bien au-delà de l'inacceptable, mais c'est le reflet de l'ensemble des propositions que contenait le projet de Constitution européenne et repris par le Traité de Lisbonne.

CPNT s'interroge : que restera-t-il aux constitutions nationales qui lui seront officiellement soumises, après ce qu'a déjà jugé la Cour de Luxembourg ?



1. UN CONSENTEMENT POPULAIRE INDISPENSABLE

Pour CPNT, une revendication fondamentale est de donner la parole au peuple : la tenue de référendum est un impératif démocratique.

Avec l'Europe, nous atteignons des sommets dans le double langage. Ce sont par exemple ceux qui ont négocié et adopté le Traité de Nice puis le Traité de Lisbonne qui s'inquiètent aujourd'hui de leurs développements et application et qui se demandent si cela est vraiment bon pour les Français !

C'était avant de négocier, de signer et de ratifier ces Traités au Parlement (véritable « 49-3 » qui confisque le débat au peuple) qu'il fallait le faire.

La tenue de référendums sur les questions européennes institutionnelles est un combat fort pour CPNT qu'il faut mener sans relâche car c'est un combat pour la démocratie.

Combien ont été promis et jamais organisés ?

La décentralisation en est un exemple récent, mais c'est encore plus vrai pour l'Europe avec uniquement deux référendum depuis 1992 sur le traité de Maastricht et sur la Constitution, sans que le pouvoir tienne compte de la volonté du peuple.

Soit au bilan, deux seuls référendums en plus de cinquante ans de construction communautaire alors qu'on a vu 8 traités entrer en vigueur et dépecer les compétences et pouvoirs nationaux et que le nombre d'Etats membres est passé de 6 à presque la trentaine !

Mais s'agissant de l'instrument de l'exercice suprême de la démocratie, ses modalités et les conditions de son déroulement doivent impérativement être à la hauteur de l'enjeu : de l'intitulé de la question au jour du scrutin en passant par l'organisation de la campagne officielle dans le respect du pluralisme.

Seuls de tels procédés référendaires permettront alors d'imposer et de mener des débats publics permettant à tous les Français de savoir ce qu'on leur cache, c'est-à-dire « où va l'Europe » et « où les mènent leurs gouvernants ».

- **CPNT revendique le référendum pour tout Traité institutionnel et pour tout projet d'élargissement**

- **1^{ère} priorité : le référendum institutionnel**

Doit être garantie l'organisation d'un référendum pour chaque mesure institutionnelle européenne ayant des répercussions sur notre dispositif constitutionnel français, donc sur les droits du peuple français, d'autant plus quand ces mesures viennent rogner les compétences des institutions françaises !

- **2^{ème} priorité : le référendum d'élargissement**

Il faut obtenir d'organiser un référendum, rapidement, sur la question des élargissements de l'Union Européenne car ceux-ci ne sont qu'une fuite en avant dangereuse pour nos peuples, leurs territoires, leurs cultures et leur économie.

Il est en effet inconcevable que les citoyens n'aient jamais pu être entendus à ce sujet : il n'y a ni place, ni budget suffisants pour tout le monde !

Depuis mai 2004, ce sont plus d'une dizaine de nouveaux Etats qui ont adhéré alors que la Turquie et la Croatie (même l'Ukraine en parle !) ont déposé leur candidature comme bien d'autres Etats qui pourraient faire de même prochainement.

On peut supposer que si un référendum avait été prévu dès l'origine, l'élargissement n'aurait pas été aussi mal préparé : il ne serait alors pas apparu comme un périlleux saut dans l'inconnu alors que l'Europe était au bord du gouffre !

- **CPNT exige plus de subsidiarité pour "mieux d'Europe" : le rôle des Parlements nationaux doit être accru**

- **1^{ère} étape : Reconnaissance du principe du contrôle de la subsidiarité par les états**

Chaque Etat membre doit être libre de prévoir, dans sa Constitution, un mécanisme pour contrôler efficacement l'application du principe de subsidiarité pour assurer le respect de son organisation politique, de ses compétences et de celles de l'Union européenne.

Ainsi, contrairement au mécanisme proposé par l'Europe et le Traité de Lisbonne, un parlement national doit pouvoir s'opposer à une proposition qu'il estime en contradiction avec son fonctionnement administratif et politique et avec ses intérêts nationaux.

Il doit donc pouvoir s'assurer que toute proposition faite au niveau européen, présente une valeur ajoutée certaine par rapport à une action nationale et qu'elle ne comporte pas d'effet pervers (ces

effets pervers pouvant être aussi bien des dommages causés à des priorités nationales définies par ailleurs ou une fuite en avant).

Cette surveillance nationale du principe de subsidiarité implique également l'exigence de proportionnalité déjà mise en avant par CPNT, en limitant le degré de technicité et de détail de chaque texte à l'objectif poursuivi.

En revanche, cette application de la subsidiarité n'est pas incompatible avec la poursuite d'une action commune européenne pour ceux qui le souhaitent ; c'est même tout le sens de l'abstention constructive, des coopérations renforcées et de toute autre forme de dérogation qui apparaissent de plus en plus nécessaires.

- 2^{ème} étape : Confirmation nationale nécessaire des textes européens

Concernant la dimension active du principe de subsidiarité, CPNT estime qu'il faut prévoir une possibilité de confirmer nationalement un texte européen et ce, régulièrement.

En effet, il faut pouvoir sortir de la lecture figée du sacro-saint principe jurisprudentiel statique de « l'acquis communautaire » sur lequel on ne peut malheureusement jamais revenir alors que le monde évolue.

Ainsi, trop de textes anciens restent en vigueur alors qu'ils sont dépassés. Or, l'évolution du contexte fait que s'ils devaient être discutés et adoptés aujourd'hui, aucune majorité ne pourrait être trouvée au Parlement européen pour leur adoption.

Pour CPNT, cette possibilité de révision ou d'actualisation des textes européens devrait être ouverte tous les 5 ans à la demande d'un Etat membre ou d'un Parlement national.

Sur la base de cette demande, il appartiendra ensuite au Conseil et au Parlement européen, par un simple vote de confirmation, de maintenir ou non l'application de ce texte.

En cas de rejet de cette confirmation, un délai de six mois devrait être ouvert pour procéder à d'éventuelles modifications. En cas d'échec, le texte serait alors réputé caduc.

En plus de ces propositions d'ordre institutionnel général, CPNT propose de repenser le rôle des institutions européennes afin de garantir leur efficacité sans pour autant compromettre la démocratie comme c'est le cas actuellement et depuis trop longtemps.

2. UNE EUROPE EUROPEENNE

L'Europe doit s'arrêter à ses frontières donc sans la Turquie. Il est inadmissible qu'ait pu être supprimé le référendum sur cette question dans la constitution française. Doivent cesser également le versement par les contribuables français de plus de 85 millions d'euros annuels au titre des crédits de pré adhésion.

3. DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES PLUS DEMOCRATIQUES

On ne peut pas prétendre respecter la démocratie, la diversité et les différences sans commencer par garantir une représentation équitable des états dans les institutions européennes.

Cela exige de placer chaque état membre sur un pied d'égalité avec une représentation et un vote égalitaire dans les institutions.

De même, pour les institutions composées d'élus, cela requiert de veiller au respect du pluralisme tout en rétablissant l'égalité de représentation entre les plus grands Etats membres.

- **Reconnaissance mais encadrement du rôle des parlements et des élus**

- **Un pouvoir d'initiative pour le Parlement européen.**

Le Parlement européen devra dorénavant se voir reconnaître le pouvoir et le droit effectif de déposer une proposition législative. En effet, aujourd'hui, la Commission européenne seule dispose du monopole de l'initiative législative alors même que ses membres ne sont pas élus : ce ne doit plus être le cas.

L'ensemble de ces préalables est nécessaire pour permettre l'application la plus large possible d'une procédure de codécision entre le Parlement européen et le Conseil.

- **Une confirmation nécessaire régulièrement des textes européens (voir 1.)**

Ceci doit être prévu en outre des raisons évoquées ci-dessus, pour assurer la prise en compte de la légitimité démocratique de chaque parlementaire sans concurrence supranationale des députés européens.

- **Une information sur le travail des élus**

Pour assurer une Europe des démocraties et des différences, il faut respecter le suffrage universel.

Pour cela, les députés au Parlement européen doivent pouvoir disposer de moyens leur permettant de rendre compte de leurs actions à leurs peuples respectifs.

- **Un Conseil Européen représentatif des Etats avec droit de veto**

- **Droit de veto accordé à chaque état**

C'est l'application du principe démocratique et originel de l'Union européenne : 1 Etat = 1 voix décisive.

Chacun doit pouvoir défendre au Conseil ses intérêts au moment de la définition d'un possible texte commun en pouvant opposer une clause de sauvegarde lui permettant, sans bloquer l'adoption du texte pour et dans les Etats qui le souhaitent, d'éviter l'application de celui-ci sur son territoire s'il le juge contraire à ses intérêts nationaux.

- **Respect de l'égalité entre les Etats membres.**

Il faut maintenir le principe de la rotation semestrielle de la présidence du Conseil européen.

- **Accroître l'efficacité du Conseil.**

CPNT propose de répartir entre les états membres les présidences et vice-présidences thématiques des différentes formations du Conseil des ministres pour des périodes plus longues (de 2 à 5 ans) pour assurer une meilleure maîtrise et suivi des dossiers..

- **Une Commission au service du politique**

Les propositions ci-dessus justifient davantage encore la suppression des postes de Commissaires Européens. Ils n'ont pas, avec leur administration, à exercer le « gouvernement » de l'Europe puisqu'ils sont irresponsables politiquement en n'ayant de comptes à rendre à personne puisque non élus.

En effet, la suppression du collège des Commissaires permettra aux fonctionnaires de la Commission de travailler désormais sous la seule direction des représentants élus par les citoyens et des représentants des Etats membres. Ceux-ci doivent en outre être responsables devant leurs parlements nationaux respectifs.

Ceci peut être anticipé avec la suppression préalable du monopole de l'initiative législative de la Commission, ce qui constituerait déjà une bonne base de départ, saine et salutaire.

- **Une Cour de Justice Européenne au service du droit**

CPNT considère qu'il faut interdire à la Cour de Justice de se livrer à des interprétations politiques extensives des textes comme elle ne cesse de le faire.

- **Compétence des juridictions nationales en matière d'application du droit communautaire.**
- **Ce n'est seulement qu'en cas de divergence d'interprétation entre les juridictions de deux ou plusieurs Etats membres, que ceux-ci ou une des parties au litige pourraient saisir la Cour de Justice.**

La Cour serait alors chargée de transmettre à l'autorité législative ce qui, du point de vue strictement juridique, lui paraît être l'interprétation la plus conforme.

- **Confirmation des interprétations de la CJE par les parlements nationaux.**

Sur base de cette interprétation, il appartiendra au législateur national de procéder à un vote de confirmation selon la procédure déjà évoquée ci-dessus pouvant conduire à la caducité d'un texte.

- **La Banque Centrale Européenne**

On n'entend parler de la BCE qu'à l'occasion des démêlés judiciaires de ses membres ou des négociations politiques pour en désigner ses dirigeants et pour critiquer sa politique de « l'Euro fort ».

Même les dirigeants europhiles d'Etats membres critiquent, à juste titre, son indépendance souvent contre-productive quant à l'efficacité des politiques économiques nationales dont ils veulent garder la maîtrise.

Il est d'ailleurs à remarquer que la question de son contrôle démocratique a même été étouffée dès sa mise en place.

CPNT estime qu'il doit être mis fin à l'Etat dans l'Etat que constitue le fonctionnement actuel de la BCE.

- **Le rôle de la BCE doit être limité aux questions purement techniques de la politique monétaire européenne.**
- **Les implications budgétaires, économiques et sociales doivent relever du pouvoir politique, notamment national.**

- **La Cour des comptes et le médiateur**

Ces deux institutions européennes sont parmi celles qui fonctionnent le mieux.

En effet, elles sont moins politisées et plus concentrées sur leurs missions que les autres.

Elles doivent pouvoir poursuivre dans ce sens, si besoin est avec des moyens renforcés.

CPNT appuie l'ensemble de ces propositions institutionnelles sur l'idée que l'Union européenne est confrontée à des difficultés croissantes en raison du nombre croissant d'Etats et donc de systèmes juridiques, politiques, sociaux et linguistiques différents les uns des autres.

Mais, si la bonne application des principes de subsidiarité et de proportionnalité est le préalable indispensable à un fonctionnement démocratique et efficace de l'Union Européenne, elle doit également être complétée par une plus grande transparence tout au long du processus de décision et ce, jusqu'à son terme.

4. DES PROCEDURES PLUS SIMPLES ET PLUS TRANSPARENTES

Les institutions européennes et leurs procédures sont trop complexes, trop incompréhensibles et éloignées des citoyens qui ne disposent que d'une information assimilable à une simple propagande de l'Union Européenne. Il faut rapprocher l'Europe des peuples qui la composent.

CPNT revendique donc plus de transparence et plus d'information.

- Limiter l'inflation d'adoption de textes européens

On en compte près de 40.000 ! Leur contenu devra être uniquement technique axé autour du seul et véritable objectif recherché sans permettre à l'Europe de s'immiscer dans d'autres domaines que les siens.

- Toiletter les textes existants

Il ne faudra conserver que leurs dispositions strictement nécessaires.

- Publier systématiquement les débats et les votes en matière législative.

- Assurer l'accès des citoyens à tous les documents et réglementations européennes.

- Garantir des débats et des votes publics en matière législative, sans exceptions ou dérogations.

- Lancer la création d'une chaîne télévisée gratuite accessible pour tous retransmettant l'ensemble des débats législatifs des institutions européennes.

- Regrouper et publier l'ensemble des textes dans les seuls Journaux Officiels nationaux.

- Prévoir une répartition plus rationnelle des champs de compétence entre les différentes assemblées européennes et plus généralement, le maintien des Droits de l'Homme dans le cadre du Conseil de l'Europe (qui compte déjà plus de quarante Etat membres) et de la Cour de Strasbourg.

5. UN BUDGET EUROPEEN CLAIR, COHERENT ET CONTROLE

CPNT déplore la logique du budget européen commun consistant à dépenser sans prendre en compte les besoins réels des états la composant et sans prendre en compte la contribution de chaque état au budget.

Avec les élargissements effectués depuis 2004, il y a 25 % de population supplémentaire pour seulement 4 % de richesses en plus. La redistribution et le financement des politiques européennes poseront donc de graves questions sur le devenir de ce budget : « *le gâteau est plus petit mais il y a plus de monde à table !* ».

Développer des actions européennes nécessite des ressources, certes, mais CPNT refuse de se laisser entraîner sur le terrain d'un impôt européen alors qu'une réflexion à ce sujet est déjà menée en interne au niveau communautaire.

Pour CPNT, il faut insister sur la nécessité d'une gestion saine et transparente des crédits européens qui sont alimentés, rappelons-le, par les mêmes contribuables : l'Europe ne doit pas être une « planche à billets » incontrôlée !

CPNT propose des améliorations quant aux dépenses au niveau européen en les concentrant sur :

- **les inévitables dépenses administratives des institutions européennes**

Un effort de rationalisation et de bonne gestion est nécessaire. Il faut supprimer les excès les plus flagrants (décalage par rapport aux grilles de la fonction publique, fiscalité privilégiée, dépaysement incohérent).

Un instrument de mesure assez simple pour apprécier une dépense consisterait à se demander si elle peut être généralisée à l'ensemble de la population active européenne.

- **Des dépenses opérationnelles et de soutien à une politique commune de l'Union européenne**

- **La PAC :**

Dans le cadre financier des échanges mondiaux, il faut rétablir une préférence européenne sans concurrence déloyale.

Il faut également imposer une nécessaire réciprocité : les états exportateurs vers l'Europe doivent respecter les normes européennes imposées aux producteurs européens.

- **L'aide à la coopération dans les pays en développement :**

Son efficacité doit être accrue en évitant les doublons et le saupoudrage et le financement de filières concurrentes à l'étranger.

Cette aide ne doit pas être dans les faits une prime à la délocalisation.

- **Des dépenses opérationnelles correspondant à une action de dimension transfrontalière démontrée**

- **Pour les interventions d'urgence face aux catastrophes naturelles.**

- **Pour la recherche dans des domaines où seules des économies d'échelle permettent de développer les connaissances.**

- **Pour développer des réseaux transeuropéens et des concentrations sur les grands axes de communications. Les États doivent se concentrer sur leurs réseaux propres et secondaires.**

- **Des fonds de solidarité institués entre les États membres**

Il faut permettre de combler les retards de développement dans le cadre de la politique de cohésion européenne.

En revanche, pour CPNT, il faudra proscrire les subventions avec des visées politiques (associations, fondations).

LUTTER CONTRE LA LIBERALISATION ET LA CASSE EUROPEENNE DE NOS SERVICES PUBLICS

CPNT mène au niveau national comme au niveau européen, un combat sans concession pour garantir la survie d'un service public performant, sachant qu'il n'existe pas en Europe de modèle unique de service public.

Pour CPNT, le service public est un élément indispensable de la cohésion territoriale et de l'égalité des chances. Bruxelles néglige cette dimension au profit de sa première priorité, un marché libre et ouvert où la suppression de tout ce qui peut être perçu comme une entrave à la concurrence prime sur toute autre considération.

Cette position est politique, mais la Commission qui en est la gardienne, n'est une administration technocratique et l'Union européenne est en cela une anomalie démocratique.

Certains à droite laissent le mouvement s'opérer quand ils ne l'accompagnent pas de bonne grâce. D'autres, y compris parmi les plus à gauche, ont sciemment délaissé le service public pour se faire bien voir de partenaires qui ne peuvent en saisir l'importance ou encore succombent aux discours qui nous expliquent qu'une conception qui date de l'après-guerre mérite d'être revue.

CPNT estime que le service public est une traduction concrète et contemporaine des idéaux révolutionnaires d'égalité et de solidarité ou encore d'une citoyenneté faite de droits et de devoirs.

En cela, le service public est bien plus que l'intérêt général ou que celui d'une majorité conjoncturelle. CPNT estime que contrairement au projet de Traité-constitutionnel de l'Union Européenne qui confirmait la suprématie du droit de la concurrence, **il faut inclure aux Traités une dérogation explicite et inconditionnelle au bénéfice de la mise en place des services publics par les Etats membres** qui le souhaitent. La rentabilité n'est pas exclue pour autant mais elle ne constitue plus l'étalon. La libéralisation a elle-même failli à cet égard, bien qu'il soit porté atteinte à la qualité du service voire même à la sécurité des usagers.

FAIRE MODIFIER LA DIRECTIVE OISEAUX

Leitmotiv de notre combat depuis toujours, il faut obtenir la réforme car seule celle-ci peut permettre enfin de régler les contentieux à répétition sur les dates de chasse.

Pour CPNT, il n'y a pas d'autres solutions : il faut modifier le texte de la directive en y incluant l'application du principe de subsidiarité de façon à permettre à chaque été membre de fixer lui-même ses dates de chasse en fonction des ses traditions cynégétiques, le tout dans le cadre de l'accord AEWa.

En effet, en 2004, le Conseil d'Etat a encore une fois, à la demande d'écologistes extrêmes, cassé l'arrêté du ministre de l'écologie étalant les dates de fermeture de la chasse aux migrateurs jusqu'au 20 février. Il imposa même un nouvel arrêté de fermeture ne devant pas aller au-delà du 10 février !

A ce jeu du "passe moi la balle" marquant un parti-pris évident, les chasseurs restent les grands perdants. Les différentes périodes de chasse continuent scandaleusement de se réduire comme peau de chagrin malgré les promesses du gouvernement actuel comme du précédent et ce n'est pas les alliances répétées des socialistes avec les verts, présents dans toutes les régions, qui vont arranger les choses.

Par ailleurs, présenté à l'époque par J-P. Raffarin et R. Bachelot comme la parade qui allait tout arranger, l'Observatoire National de la Faune Sauvage a été décrédibilisé et a montré toute son inutilité.

Il faudra donc agir comme CPNT l'a toujours demandé : plus que jamais, la modification de la directive oiseaux s'impose comme étant le seul moyen de sortir la chasse populaire de ce bourbier juridique et des faux-semblants politiques.

CPNT, rappelez-vous, a proposé une nouvelle fois au Parlement Européen le 15 décembre 2003 la modification de la directive Oiseaux (ainsi que de la directive Habitats) : cette modification a de nouveau été refusée.

Outre les députés CPNT, seule une vingtaine (sur 87 !) de députés français a soutenu cette demande ! Comme d'habitude, la droite, les centristes et la gauche patagent dans le double langage : en France, les députés demandent les modifications de ces deux directives tandis qu'à l'Europe, leurs collègues des mêmes groupes votent contre ! Ce double langage doit être combattu !

Pourquoi les Anglais chassent-ils le gibier d'eau sur le DPM jusqu'au 21 février et la palombe toute l'année ? Pourquoi les Espagnols chassent-ils la palombe jusqu'au 26 mars ?

Pourquoi les Suédois chassent-ils la bécasse dès le mois de juin ?

Pourquoi 12 pays européens sur 15, chassent-ils au moins une espèce hors période 1^{er} septembre – 31 janvier ?

Les directives européennes sont volontairement floues pour que chaque pays puisse y prendre ce qu'il veut : pourquoi la France serait-elle plus restrictive que l'Europe ? Si la chasse est dans un tel gouffre, ce n'est pas uniquement l'Europe ! C'est aussi à cause des partis politiques qui ne tiennent pas leurs promesses !

La fin de ce problème et des contentieux n'est qu'affaire de volonté politique et rien d'autre. Le Sommet récent de Bruxelles a montré qu'avec celle-ci, tout était possible, dans un sens comme dans l'autre !

« L'Affaire Bolkestein » l'a également montré, notamment quand, et comme le demandait CPNT bien avant beaucoup d'autres, le gouvernement a récemment fait machine arrière sur la directive Bolkestein qui, à terme, détruirait nos emplois, nos artisans et commerçants, nos entreprises et nos services publics. Par crainte de voir échouer le référendum sur la Constitution européenne, le Premier Ministre avait alors rencontré les responsables de la Commission Européenne pour qu'ils modifient leur texte au regard des intérêts français. Mais CPNT pose une question : s'il était possible de le faire pour cette directive, pourquoi ne serait-il pas possible pour le Premier Ministre de le faire pour d'autres textes qui empoisonnent au quotidien la ruralité française ?

C'est pourquoi CPNT demande, comme il le fait depuis longtemps, au Premier Ministre d'engager la même initiative politique, y compris au niveau diplomatique, pour modifier les directives oiseaux et habitats. Ceci permettrait de mettre fin aux contentieux afin que la France retrouve enfin une chasse apaisée car rétablie dans ses dates traditionnelles, justes et légitimes et qu'elle puisse garantir la continuité des activités économiques et usages traditionnels dans les terroirs français pour un aménagement du territoire équilibré.

COMBATTRE LES EXCES DE NATURA 2000

- **Une modification indispensable de la directive Habitats**

CPNT rappelle son opposition à la façon dont est mis en place le réseau Natura 2000 avec un déficit criant de vraie concertation sans aucun respect des positions ou propositions adoptées par les acteurs locaux concernés.

De même, CPNT exige la modification de la directive européenne 92/43 pour que, d'une part, soient définies précisément les notions de « perturbation » et de « dérangement », dont les juges européens se servent pour restreindre les activités et le développement des zones rurales et, d'autre part, que soient expressément reconnues la pérennisation de la chasse et de la pêche dans les zones qui seront classées Natura 2000.

- **Imposer la démocratie et faire valoir ses droits dans la procédure**

- **Vérifier les motifs de zonage d'un site.**

La pierre angulaire de la procédure, qui est aussi et souvent le Talon d'Achille de l'administration, est l'inventaire scientifique justifiant les transmissions de sites qui, le plus souvent, n'est pas fait ou est mal fait alors qu'il est normalement le préalable obligatoire avant même la désignation du site.

- **Imposer la démocratie de proximité.**

Il faut communiquer sur le verrouillage, soit par des administrations, soit par des associations écologistes, et l'absence de démocratie dans la procédure de transmission des sites Natura 2000; question qui se posera également lors de l'adoption des mesures de gestion (le comité de pilotage ne donnant qu'un avis).

Les directives européennes à la base de Natura 2000 placent la nature et non l'homme au centre de l'environnement, ce qui est une démarche et une volonté d'exclusion. CPNT veut que la notion de bon sens et d'expérience des gestionnaires et utilisateurs locaux soit à la base du développement de ce réseau pour que pragmatisme, réalisme et respect des acteurs locaux et de leurs activités soient de mise tout au long de la procédure et de la gestion des sites.

Tout au long de ce processus, CPNT exige plus de démocratie de proximité, locale, ainsi qu'une participation accrue aux plans et programmes et un accès croissant aux informations environnementales pour les acteurs locaux.

CPNT dénonce la communication officielle sur Natura 2000 qui n'est ciblée que sur les opérateurs sans informer réellement et honnêtement les populations locales qui elles, vivront au quotidien Natura 2000.

- **Des garanties budgétaires indispensables.**

Les besoins de financements pour appliquer le réseau Natura 2000 sont très importants (plusieurs milliards d'€ / an !). Or, les budgets actuels sont nettement insuffisants.

CPNT demande que soient précisées les conditions de financement de Natura 2000 : montants, prise en charge, durée, etc.

CPNT refuse que Natura 2000 soit financé soit par réduction ou détournement de la PAC, soit par ponction sur les crédits européens de développement local, soit par transfert de charges sur les collectivités locales, notamment les Conseils Régionaux.

LES REVENDICATIONS DE CPNT POUR UNE EUROPE ENFIN DEMOCRATIQUE

CPNT défend résolument le droit au respect des différences dans une Europe qui, loin de tout formater, respectera enfin les démocraties et les peuples la constituant.
L'Europe ne peut pas rester le domaine réservé d'une élite technocratique coupée des citoyens.

EN MATIERE INSTITUTIONNELLE, CPNT EXIGE AVANT TOUT :

Le respect du peuple par l'organisation de référendum *L'Europe ne peut démocratiquement se construire qu'avec et pour les peuples*

- Imposer l'organisation de référendum pour toute mesure européenne ayant un impact sur notre fonctionnement institutionnel national.
- Imposer l'organisation de référendum pour tout projet d'élargissement à de nouveaux pays.

Des institutions plus démocratiques *Chaque Etat membre doit pouvoir défendre ses intérêts nationaux par application souveraine d'une clause de sauvegarde*

- Application du principe 1 Etat = 1 voix décisive.
- Reconnaître et renforcer le rôle et le pouvoir des parlements nationaux et des élus.
- Intégrer les Parlements nationaux dans le processus de décision : ils ne peuvent se contenter d'être de simples chambres d'enregistrement lors de la phase de transposition des textes européens.
- Répartir plus rationnellement les différentes compétences ou missions des diverses assemblées européennes : Parlement européen, Conseil des ministres, Conseil de l'Europe, Comité des Régions, Conseil Economique et Social et simplifier les procédures.
- Supprimer le collège des Commissaires, les fonctionnaires de la Commission doivent désormais travailler uniquement sur la base des orientations définies par les Etats membres au sein du Conseil.
- Interdire à la Cour de Justice de se livrer à des interprétations politiques extensives des textes.
- Limiter le rôle de la Banque Centrale Européenne à son volet technique et renforcer les missions de la Cour des Comptes et du Médiateur.

Plus de subsidiarité *L'Europe ne doit pouvoir intervenir que lorsque les Etats estiment souverainement qu'ils ne peuvent pas agir efficacement seuls et que l'action ne peut pas être mieux réalisée à un niveau plus élevé*

- Faire reconnaître le principe du contrôle de la subsidiarité par les états.
- Prévoir une procédure de confirmation nationale nécessaire des textes européens.

Des institutions et des procédures plus simples et plus transparentes *Les citoyens ont le droit de savoir, l'Union européenne a le devoir de s'expliquer !*

- Limiter l'inflation d'adoption de textes européens dont le contenu devra être uniquement technique axé autour du seul et véritable objectif recherché sans permettre à l'Europe de s'immiscer dans d'autres domaines que les siens.
- Toilettier les textes existants en ne conservant que leurs dispositions strictement nécessaires.
- Publier systématiquement les débats et les votes en matière législative.
- Assurer l'accès des citoyens à tous les documents et réglementations européennes.
- Garantir des débats et des votes publics en matière législative, sans exceptions ou dérogations.
- Lancer la création d'une chaîne télévisée gratuite accessible pour tous retransmettant l'ensemble des débats législatifs des institutions européennes.

**Un budget clair, cohérent et contrôlé au service
de politiques de coopération, communes et transfrontalières**
Place aux politiques européennes choisies, et non subies !

Le refus de l'adhésion de la Turquie

**LES REVENDICATIONS DE CPNT
POUR UNE EUROPE UTILE AU QUOTIDIEN DES PEUPLES**

L'Europe des technocrates de Bruxelles est terminée !

Lors du référendum du 29 mai 2005, les Français ont refusé l'intégration européenne donc place à l'Europe des Différences !

En janvier 2008, ils ont été bafoués et méprisés par la ratification du Traité de Lisbonne en Congrès.
Ça suffit ! Le Peuple français doit enfin être respecté et écouté !

**L'EUROPE QUE VEUT CPNT :
UNE EUROPE DEMOCRATIQUE ET UTILE !**

- Une Europe rendant le pouvoir aux états et aux peuples. Il faut mettre fin à la dictature des technocrates de Bruxelles, irresponsables politiquement.
- Une Europe des coopérations de projets entre les états et non d'intégration et d'harmonisation.
- Une Europe respectant les particularités et les intérêts de chaque état.
- Une Europe cessant de s'attaquer sans cesse au quotidien des gens. Il faut balayer toutes ces directives contraignantes qui nous empoisonnent la vie, dans les activités économiques et rurales, notamment en matière de chasse, d'environnement et d'agriculture.
- Une Europe permettant le maintien et le développement de nos services publics sur l'ensemble de notre pays en mettant fin à sa politique de démantèlement du territoire.
- Une Europe soutenant l'emploi local et stoppant son soutien aux délocalisations.
- Une Europe se devant d'être plus sociale et plus soucieuse de la défense de nos emplois. Plus jamais de directive « Bolkestein » !
- Une Europe arrêtant de se mettre aux ordres de la haute finance, des multinationales et des banques.
- Une Europe redistribuant les contributions versées par la France dans nos territoires en difficulté économique (zones rurales, littorales et montagnardes).
- Une Europe arrêtant de détruire l'agriculture et la pêche française.
- Une Europe mettant fin à ses dérives écologistes et punitives en stoppant son favoritisme en faveur des extrémistes de la protection de l'environnement.
- Une Europe cessant sa politique anti traditions. Il faut notamment annuler la directive illégale Oiseaux de 1979 et modifier la directive Habitats de 1992 pour rétablir nos dates de chasse traditionnelles tout en permettant l'exercice des activités économiques et de nature, dont la chasse et la pêche, dans les zones natura 2000.